

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 avril 2026 / Convocation du 17 avril 2026

Objet : Adoption du procès verbal du 26 mars 2026

Membres en exercice : 15
Votants : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Fabrice ROUX, Didier LARROUCAU, Carole ARNAUD, Laurent MARTIN, Delphine CHAUVIN, Isabelle MONTEIL, Didier DELCROIX, David CHALET, Patricia GAY, Delphine CHEVALIER, Séverine BURIDENT, Jean-Jacques VIALLEIX, Virginie TREMBLAY, Stephane CHARBONNEL

Absents :

Excusés : William JUILLARD

Absents représentés:

Secrétaire de séance : Virginie TREMBLAY

Le Conseil municipal de Lanobre, dument convoqué par Monsieur le Maire s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Fabrice ROUX.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 26 mars 2026 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte-rendu avant son adoption définitive.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'**approuver** le procès-verbal de la séance du 26 mars 2026

La proposition ci-dessus est **adoptée**.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,

Le Maire,



Date de transmission de l'acte: 04/05/2026
Date de reception de l'AR: 04/05/2026
015-211500921-DE_2026_023-DE
A G E D I

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 avril 2026 / Convocation du 17 avril 2026

Objet : Désignation d'un correspondant sécurité routière

Membres en exercice : 15

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Fabrice ROUX, Didier LARROUCAU, Carole ARNAUD, Laurent MARTIN, Delphine CHAUVIN, Isabelle MONTEIL, Didier DELCROIX, David CHALET, Patricia GAY, Delphine CHEVALIER, Séverine BURIDENT, Jean-Jacques VIALLEIX, Virginie TREMBLAY, Stephane CHARBONNEL

Absents :

Excusés : William JUILLARD

Absents représentés:

Secrétaire de séance : Carole ARNAUD

Le Conseil municipal de Lanobre, dument convoqué par Monsieur le Maire s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Fabrice ROUX.

Monsieur le Maire informe que l'état incite les collectivités territoriales à nommer un Elu Correspondant Sécurité Routière dans chaque collectivité. Celui-ci est le relais privilégié entre les services de l'Etat et les autres acteurs locaux et veille à la diffusion des informations relatives à la Sécurité Routière de même qu'à sa prise en charge dans les différents champs de compétence de sa collectivité.

Après avoir délibéré le conseil municipal décide :

DE DESIGNER M. William JUILLARD comme correspondant titulaire Sécurité Routière et Mme Patricia GAY comme suppléante pour la commune de Lanobre

La proposition ci-dessus est adoptée.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Date de transmission de l'acte: 04/05/2026
Date de reception de l'AR: 04/05/2026
015-211500921-DE_2026_024-DE
A G E D I



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 avril 2026 / Convocation du 17 avril 2026

Objet : Désignation du représentant de la collectivité à l'Agence Technique
Départementale « Cantal Ingénierie & Territoires »

Membres en exercice : 15

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Fabrice ROUX, Didier LARROUCAU, Carole ARNAUD, Laurent MARTIN, Delphine CHAUVIN, Isabelle MONTEIL, Didier DELCROIX, David CHALET, Patricia GAY, Delphine CHEVALIER, Séverine BURIDENT, Jean-Jacques VIALLEIX, Virginie TREMBLAY, Stephane CHARBONNEL

Absents :

Excusés : William JUILLARD

Absents représentés:

Secrétaire de séance : Virginie TREMBLAY

Le Conseil municipal de Lanobre, dument convoqué par Monsieur le Maire s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Fabrice ROUX.

La collectivité adhère à l'Agence Technique Départementale « Cantal Ingénierie & Territoires », chargée d'apporter aux collectivités territoriales qui le demandent une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.

Le périmètre d'intervention de Cantal Ingénierie & Territoires est :

. L'assistance juridique et administrative, avec la réalisation de missions de conseil dans les domaines administratif et juridique liés à la gestion locale avec, le cas échéant, une assistance à la rédaction de pièces et documents ou la fourniture de modèles, des conseils méthodologiques (type de procédure à suivre par exemple...), des analyses juridiques, l'accès à un service de veille juridique,

. L'accompagnement à la gestion des données dont la prestation « Mise en conformité au RGPD » et la mise à disposition d'un délégué à la Protection des Données personnelles – DPO et la prestation d'archivage itinérant.

. L'accompagnement de projets et l'aide à la programmation.

Date de transmission de l'acte: 04/05/2026
Date de reception de l'AR: 04/05/2026
015-211500921-DE_2026_025-DE

A G E D I

Dans le domaine technique :

- des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) dans le numérique (systèmes d'information, infrastructures numériques, E-services, dématérialisation, développement du numérique dans les écoles),
- un rôle de conseil et d'accompagnement en phase diagnostic des projets relatifs à la voirie et aux réseaux divers, aux ouvrages d'art, à l'eau et à l'assainissement, à l'aménagement d'espaces publics et au patrimoine bâti,
- des prestations (Recherches de fuites AEP, passages caméra pour les drains AEP, sectorisations,...),
- des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) dans le domaine de la voirie et des réseaux divers, des ouvrages d'art et en matière d'eau et d'assainissement,
- des missions de maîtrise d'œuvre uniquement dans le domaine de la voirie et des réseaux divers et des ouvrages d'art.

Les conditions tarifaires sont indiquées dans les statuts et le règlement intérieur de CIT.

Suite aux élections municipales de mars 2026 et l'installation du conseil, il convient de désigner un représentant de la commune pour siéger aux instances décisionnelles de l'Agence Technique Départementale « Cantal Ingénierie & Territoires ». La collectivité dispose d'un siège au sein de l'assemblée générale.

Conformément à l'article 5 des statuts : Siègent seuls avec voix délibérative au sein des organes délibérants de l'Agence, les Conseillers départementaux pour le Département, les Maires ou leur représentant pour les Communes, les Présidents ou leur représentant pour les Etablissements Publics Communaux et Intercommunaux et les Organismes Publics de Coopération Locale.

Un élu exerçant plusieurs fonctions ci-avant ne peut siéger qu'à un seul titre.

Après avoir délibéré le conseil municipal décide :

DE DESIGNER M. Didier LARROUCAU comme représentant de la collectivité à l'Agence Technique Départementale « Cantal Ingénierie & Territoire » pour la commune de Lanobre

La proposition ci-dessus est adoptée.

Le secrétaire de séance,



Pour extrait conforme

Le Maire,



Date de transmission de l'acte: 04/05/2026
Date de réception de l'AR: 04/05/2026
015-211500921-DE_2026_025-DE
A G E D I

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 avril 2026 / Convocation du 17 avril 2026

Objet : Désignation dun délégué titulaire auprès du Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Membres en exercice : 15

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Fabrice ROUX, Didier LARROUCAU, Carole ARNAUD, Laurent MARTIN, Delphine CHAUVIN, Isabelle MONTEIL, Didier DELCROIX, David CHALET, Patricia GAY, Delphine CHEVALIER, Séverine BURIDENT, Jean-Jacques VIALLEIX, Virginie TREMBLAY, Stephane CHARBONNEL

Absents :

Excusés :William JUILLARD

Absents représentés:

Secrétaire de séance : Virginie TREMBLAY

Le Conseil municipal de Lanobre, dument convoqué par Monsieur le Maire s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Fabrice ROUX.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'en raison du renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la désignation d'un nouveau délégué auprès du Comité National d'Action Sociale, dont relève la commune.

Il/Elle précise qu'au regard des statuts du Comité National d'Action Sociale (CNAS), cette délégation comprend un délégué titulaire.

A l'issue du vote, est désigné en qualité de délégué titulaire :

M. David CHALET

La proposition ci-dessus est adoptée.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,

Le Maire,



Date de transmission de l'acte: 04/05/2026
Date de reception de l'AR: 04/05/2026
015-211500921-DE_2026_026-DE
A G E D I

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 avril 2026 / Convocation du 17 avril 2026

Objet : Composition de la Commission des Impôts Directs

Membres en exercice : 15

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Fabrice ROUX, Didier LARROUCAU, Carole ARNAUD, Laurent MARTIN, Delphine CHAUVIN, Isabelle MONTEIL, Didier DELCROIX, David CHALET, Patricia GAY, Delphine CHEVALIER, Séverine BURIDENT, Jean-Jacques VIALLEIX, Virginie TREMBLAY, Stephane CHARBONNEL

Absents :

Excusés : William JUILLARD

Absents représentés:

Secrétaire de séance : Virginie TREMBLAY

Le Conseil municipal de Lanobre, dument convoqué par Monsieur le Maire s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Fabrice ROUX.

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-32,

VU le code général des impôts, et notamment l'article 1650,

CONSIDERANT que dans les communes de moins de 2 000 habitants la Commission Communale des Impôts Directs comprend le Maire, Président, et six commissaires,

CONSIDERANT que les commissaires doivent :

- être français,
- avoir au moins 18 ans,
- jouir de leurs droits civils,
- être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune,
- être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Date de transmission de l'acte: 04/05/2026
Date de réception de l'AR: 04/05/2026
015-211500921-DE_2026_027-DE

AGEDI

CONSIDERANT que les six commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions précisées ci-dessus, dressée par le conseil municipal,

CONSIDERANT que la liste de présentation établie par le conseil municipal doit donc comporter douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de proposer une liste de 24 contribuables pour la constitution par le directeur des services fiscaux de la commission communale des impôts directs,

Sur proposition de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

-De proposer la liste ci-annexée des 24 personnes en vue de la désignation par le directeur des services fiscaux des six membres titulaires et des six membres suppléants de la commission communale des impôts directs.

La proposition ci-dessus est ajournée.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,

Le Maire,



Date de transmission de l'acte: 04/05/2026
Date de reception de l'AR: 04/05/2026
015-211500921-DE_2026_027-DE
A G E D I

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 avril 2026 / Convocation du 17 avril 2026

Objet : Désignation des représentants de la commune de Lanobre à l'assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI

Membres en exercice : 15

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Fabrice ROUX, Didier LARROUCAU, Carole ARNAUD, Laurent MARTIN, Delphine CHAUVIN, Isabelle MONTEIL, Didier DELCROIX, David CHALET, Patricia GAY, Delphine CHEVALIER, Séverine BURIDENT, Jean-Jacques VIALLEIX, Virginie TREMBLAY, Stephane CHARBONNEL

Absents :

Excusés : William JUILLARD

Absents représentés:

Secrétaire de séance : Virginie TREMBLAY

Le Conseil municipal de Lanobre, dument convoqué par Monsieur le Maire s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Fabrice ROUX.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-7 ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte AGEDI, et notamment les dispositions relatives à la composition de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant que chaque membre adhérent du Syndicat Mixte AGEDI doit désigner un représentant ainsi qu'un suppléant appelés à siéger au sein de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune de LANOBRE au sein de l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI ;

Monsieur le Maire expose que, du fait de l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte AGEDI, le conseil municipal doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de permettre à la commune de participer aux réunions de l'Assemblée Spéciale, notamment pour prendre part à la désignation des membres du Comité Syndical et aux débats portant sur les orientations du Syndicat.

Date de transmission de l'acte: 04/05/2026
Date de réception de l'AR: 04/05/2026
015-211500921-DE_2026_028-DE
A G E D I

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De désigner en qualité de représentant titulaire : M. David CHALET, conseiller municipal.
- De désigner en qualité de représentant suppléant : M. William JUILLARD, conseiller municipal.
- De préciser que ces représentants exerceront leur mandat pour la durée du mandat en cours.
- D'autoriser Monsieur le Maire à notifier la présente délibération au Syndicat Mixte AGEDI et à accomplir les formalités nécessaires à sa transmission au contrôle de légalité.

La proposition ci-dessus est adoptée.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,



Le Maire,



Date de transmission de l'acte: 04/05/2026
Date de réception de l'AR: 04/05/2026
015-211500921-DE_2026_028-DE
AGEDI

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 avril 2026 / Convocation du 17 avril 2026

Objet : Délégués suppléants au Syndicat des eaux de la Haute Artense

Membres en exercice : 15

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Fabrice ROUX, Didier LARROUCAU, Carole ARNAUD, Laurent MARTIN, Delphine CHAUVIN, Isabelle MONTEIL, Didier DELCROIX, David CHALET, Patricia GAY, Delphine CHEVALIER, Séverine BURIDENT, Jean-Jacques VIALLEIX, Virginie TREMBLAY, Stephane CHARBONNEL

Absents :

Excusés : William JUILLARD

Absents représentés:

Secrétaire de séance : Virginie TREMBLAY

Le Conseil municipal de Lanobre, dument convoqué par Monsieur le Maire s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Fabrice ROUX.

Le Conseil municipal de Lanobre, dument convoqué par Monsieur le maire s'est rassemblé en salle des fêtes de la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice ROUX (maire).

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le maire expose au Conseil municipal que les pouvoirs des délégués du Conseil municipal au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Artense sont expirés et qu'il y a lieu de procéder à l'élection de nouveaux délégués.

Il rappelle qu'aux termes de l'arrêté préfectoral portant création du syndicat, cette délégation comprend deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour la commune.

Le Conseil municipal procède à la désignation de deux délégués suppléants, les délégués titulaires ayant été désignés lors de la séance du 26 mars dernier.

A l'issue du vote, sont élus suppléants :

- Monsieur Stéphane CHARBONNEL
- Madame Virginie TREMBLAY
- conséquence, M. Stéphane CHARBONNEL et Mme Virginie TREMBLAY sont désignés pour faire partie du Syndicat Intercommunal des eaux de la Haute-Artense en qualité de délégués suppléants.

La proposition ci-dessus est **adoptée**.

Le secrétaire de séance,

Pour extrait conforme

Le Maire,



Date de transmission de l'acte: 04/05/2026
Date de reception de l'AR: 04/05/2026
015-211500921-DE_2026_029-DE
A G E D I

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 avril 2026 / Convocation du 17 avril 2026

Objet : Désignation des représentants au Conseil d'Administration du CCAS

Membres en exercice : 15

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Fabrice ROUX, Didier LARROUCAU, Carole ARNAUD, Laurent MARTIN, Delphine CHAUVIN, Isabelle MONTEIL, Didier DELCROIX, David CHALET, Patricia GAY, Delphine CHEVALIER, Séverine BURIDENT, Jean-Jacques VIALLEIX, Virginie TREMBLAY, Stephane CHARBONNEL

Absents :

Excusés : William JUILLARD

Absents représentés :

Secrétaire de séance : Virginie TREMBLAY

Le Conseil municipal de Lanobre, dument convoqué par Monsieur le Maire s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Fabrice ROUX.

Vu les articles L. 123-4 à L.123-9 et R. 123-7 à R. 123-15 du Code de l'action sociale et des familles ;

Considérant qu'il convient de fixer le nombre de membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, que les articles L. 123-6 et R. 123-7 susvisés exigent un minimum de quatre membres élus et un maximum de huit membres élus ;

Décide que le nombre de membres du Conseil municipal appelés à siéger au Centre communal d'action sociale est fixé à 4 ;

Décide que le nombre de membres extérieurs appelés à siéger au Centre communal d'action sociale est fixé à 4 ;

Considérant qu'il y a lieu à présent de procéder à l'élection de 4 membres du Conseil municipal appelés à siéger au Centre communal d'action sociale ;

Considérant que se présentent à la candidature de membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale :

- Madame Delphine CHAUVIN, Madame Delphine CHEVALIER, Madame Isabelle MONTEIL, Monsieur Jean-Jacques VIALLEIX

Après avoir délibéré, conformément à l'article R. 123-8 susvisé, le conseil municipal, élit en tant que membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale ;

- Madame Delphine CHAUVIN,
- Madame Delphine CHEVALIER,
- Madame Isabelle MONTEIL,
- Monsieur Jean-Jacques VIALLEIX

La proposition ci-dessus est adoptée.

Le secrétaire de séance,



Pour extrait conforme

Le Maire,



Date de transmission de l'acte: 04/05/2026
Date de reception de l'AR: 04/05/2026
015-211500921-DE_2026_030-DE
A G E D I

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 avril 2026 / Convocation du 17 avril 2026

Objet : Désignation des représentants ADMR

Membres en exercice : 15

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Fabrice ROUX, Didier LARROUCAU, Carole ARNAUD, Laurent MARTIN, Delphine CHAUVIN, Isabelle MONTEIL, Didier DELCROIX, David CHALET, Patricia GAY, Delphine CHEVALIER, Séverine BURIDENT, Jean-Jacques VIALLEIX, Virginie TREMBLAY, Stephane CHARBONNEL

Absents :

Excusés : William JUILLARD

Absents représentés:

Secrétaire de séance : Virginie TREMBLAY

Le Conseil municipal de Lanobre, dument convoqué par Monsieur le Maire s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Fabrice ROUX.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-7 ;

Vu les statuts de l'ADMR,

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune de LANOBRE au sein de l'ADMR;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De désigner en qualité de représentant titulaire : Mme Delphine CHAUVIN
- De désigner en qualité de représentant suppléant : Delphine CHEVALIER
- De préciser que ces représentants exerceront leur fonction pour la durée du mandat en cours.
- D'autoriser Monsieur le Maire à notifier la présente délibération l'ADMR et à accomplir les formalités nécessaires à sa transmission au contrôle de légalité.

Date de transmission de l'acte: 04/05/2026
Date de reception de l'AR: 04/05/2026
015-211500921-DE_2026_031-DE

AGEDI

La proposition ci-dessus est adoptée.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,

Le Maire,



Date de transmission de l'acte: 04/05/2026
Date de reception de l'AR: 04/05/2026
015-211500921-DE_2026_031-DE
A G E D I



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CANTAL
COMMUNE DE LANOBRE

DE_2026_032

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 avril 2026 / Convocation du 17 avril 2026

Objet : Fongibilité des crédits M57 pour l'année 2026

Membres en exercice : 15
Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Fabrice ROUX, Didier LARROUCAU, Carole ARNAUD, Laurent MARTIN, Delphine CHAUVIN, Isabelle MONTEIL, Didier DELCROIX, David CHALET, Patricia GAY, William JUILLARD, Delphine CHEVALIER, Séverine BURIDENT, Jean-Jacques VIALLEIX, Virginie TREMBLAY, Stephane CHARBONNEL

Absents :

Excusés :

Absents représentés:

Secrétaire de séance : Virginie TREMBLAY

Le Conseil municipal de Lanobre, dument convoqué par Monsieur le Maire s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Fabrice ROUX.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

Vu l'article L ;2121-29 du code général des collectivités territoriales, l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre de finances pour 2019 et l'arrêté ministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales ;

Considérant que la collectivité a adopté par la délibération n° 2023-062 du conseil municipal en date du 13 novembre 2023 la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 et que cette norme comptable s'appliquera au budget communal ;

Vu l'article L. 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales, « dans la limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Date de transmission de l'acte: 04/05/2026
Date de réception de l'AR: 04/05/2026
015-211500921-DE_2026_032-DE

AGEDI

Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements d'e crédits lors de sa plus proche séance ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

–D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section

–De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant, à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

La proposition ci-dessus est adoptée.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,



Le Maire,



Date de transmission de l'acte: 04/05/2026
Date de reception de l'AR: 04/05/2026
015-211500921-DE_2026_032-DE
A G E D I

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 avril 2026 / Convocation du 17 avril 2026

Objet : Délibération sur le budget primitif - LANOBRE 2026

Membres en exercice : 15

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Fabrice ROUX, Didier LARROUCAU, Carole ARNAUD, Laurent MARTIN, Delphine CHAUVIN, Isabelle MONTEIL, Didier DELCROIX, David CHALET, Patricia GAY, William JUIILLARD, Delphine CHEVALIER, Séverine BURIDENT, Jean-Jacques VIALLEIX, Virginie TREMBLAY, Stephane CHARBONNEL

Absents :

Excusés :

Absents représentés:

Secrétaire de séance : Virginie TREMBLAY

Le Conseil municipal de Lanobre, dument convoqué par Monsieur le Maire s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Fabrice ROUX.

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2026 de la Commune LANOBRE,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,
Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune LANOBRE pour l'année 2026 présenté par son Maire,
Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 3 903 957,68

En dépenses à la somme de : 3 903 957,68

Date de transmission de l'acte: 04/05/2026
Date de reception de l'AR: 04/05/2026
015-211500921-DE_2026_033-DE

A G E D I

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	614 046,06
012	Charges de personnel, frais assimilés	810 000
014	Atténuations de produits	37 000
023	Virement à la section d'investissement	255 000
042	Section à section	25 000
65	Autres charges de gestion courante	314 000
66	Charges financières	7 500
67	Charges spécifiques	1 000
68	Dot. aux amortissements et provisions	200
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2 063 746,06

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	442 953,06
013	Atténuations de charges	20 000
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	55 000
73	Impôts et taxes	527 733
731	Fiscalité locale	568 216
74	Dotations et participations	354 844

Date de transmission de l'acte: 04/05/2026
Date de réception de l'AR: 04/05/2026
015-211500921-DE_2026_033-DE

A G E D I

75	Autres produits de gestion courante	95 000
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2 063 746,06

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution section investissement	793 211,62
16	Emprunts et dettes assimilées	150 000
20	Immobilisations incorporelles	0
204	Subventions d'équipement versées	80 000
21	Immobilisations corporelles	51 000
23	Immobilisations en cours	766 000
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 840 211,62

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
021	Virement de la section de fonctionnement	255 000
040	Section à section	24 000
10	Dotations, fonds divers et réserves	809 211,62
13	Subventions d'investissement	252 000
16	Emprunts et dettes assimilées	500 000
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 840 211,62

Date de transmission de l'acte: 04/05/2026
 Date de réception de l'AR: 04/05/2026
 015-211500921-DE_2026_033-DE
 A G E D I

La proposition ci-dessus est adoptée.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,

Le Maire,



Date de transmission de l'acte: 04/05/2026
Date de reception de l'AR: 04/05/2026
015-211500921-DE_2026_033-DE
A G E D I

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 avril 2026 / Convocation du 17 avril 2026

Objet : Délibération sur le budget primitif - LOTISSEMENT LES JARDINS DE LA GANNE
RUE CHARLES DE GAULLE 2026

Membres en exercice : 15

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Fabrice ROUX, Didier LARROUCAU, Carole ARNAUD, Laurent MARTIN, Delphine CHAUVIN, Isabelle MONTEIL, Didier DELCROIX, David CHALET, Patricia GAY, William JUILLARD, Delphine CHEVALIER, Séverine BURIDENT, Jean-Jacques VIALLEIX, Virginie TREMBLAY, Stephane CHARBONNEL

Absents :

Excusés :

Absents représentés:

Secrétaire de séance : Virginie TREMBLAY

Le Conseil municipal de Lanobre, dument convoqué par Monsieur le Maire s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Fabrice ROUX.

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2026 de la Commune LOTISSEMENT LES JARDINS DE LA GANNE RUE CHARLES DE GAULLE,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,
Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune LOTISSEMENT LES JARDINS DE LA GANNE RUE CHARLES DE GAULLE pour l'année 2026 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

Date de transmission de l'acte: 04/05/2026
Date de réception de l'AR: 04/05/2026
015-211500921-DE_2026_034-DE
A G E D I

En recettes à la somme de : 366 424,96

En dépenses à la somme de : 366 424,96

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	20 000
042	Section à section	173 212,48
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		193 212,48

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
042	Section à section	20 000
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	117 000
75	Autres produits de gestion courante	56 212,48
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		193 212,48

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution section investissement	153 212,48
040	Section à section	20 000
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		173 212,48

RECETTES

Date de transmission de l'acte: 04/05/2026
Date de réception de l'AR: 04/05/2026
015-211500921-DE_2026_034-DE

A G E D I

Chapitre	Libellé	Montant
040	Section à section	173 212,48
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		173 212,48

La proposition ci-dessus est adoptée.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,



Le Maire,



Date de transmission de l'acte: 04/05/2026
Date de reception de l'AR: 04/05/2026
015-211500921-DE_2026_034-DE
A G E D I

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 avril 2026 / Convocation du 17 avril 2026

Objet : Vote du taux d'imposition 2026

Membres en exercice : 15
Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Fabrice ROUX, Didier LARROUCAU, Carole ARNAUD, Laurent MARTIN, Delphine CHAUVIN, Isabelle MONTEIL, Didier DELCROIX, David CHALET, Patricia GAY, William JUILLARD, Delphine CHEVALIER, Séverine BURIDENT, Jean-Jacques VIALLEIX, Virginie TREMBLAY, Stephane CHARBONNEL

Absents :

Excusés :

Absents représentés:

Secrétaire de séance : Virginie TREMBLAY

Le Conseil municipal de Lanobre, dument convoqué par Monsieur le Maire s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Fabrice ROUX.

Monsieur le Maire expose qu'en application des dispositions de l'article 1639A du Code Général des impôts et de l'article L.1612.2 du Codes Général des Collectivités territoriales, les collectivités territoriales doivent voter les taux d'impositions directes locales perçues à leur profit.

Considérant que suite à la réforme de la taxe d'habitation, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties a été transférée aux communes ;

Considérant que les besoins estimés en fiscalité pour l'exercice 2026 ne rendent pas nécessaires une augmentation du produit fiscal attendu ;

Il est proposé au Conseil municipal de fixer le taux des impositions directes locales comme suit :

Type d'imposition	Taux de référence 2025	Taux de référence 2026
Taxe foncière bâtie	35.32 %	35.32 %

Date de transmission de l'acte: 04/05/2026
Date de réception de l'AR: 04/05/2026
015-211500921-DE_2026_035-DE
A G E D I

Taxe foncière non bâtie	136.60 %	136.60 %
Taxe d'habitation	10.47	10.47

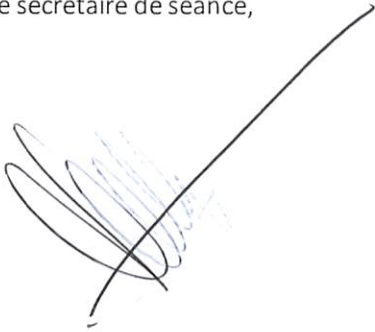
Monsieur le maire propose :

–Décide de fixer les taux d'imposition comme indiqué ci-dessus.

La proposition ci-dessus est **adoptée**.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,



Le Maire,



Date de transmission de l'acte: 04/05/2026
Date de reception de l'AR: 04/05/2026
015-211500921-DE_2026_035-DE
A G E D I